

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 003-239/14/CC

■ Approbation d'une convention avec l'Agence de l'Eau concernant une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique issue des ports

DIPOR 14/11141/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans l'attente de la signature du Contrat de Baie entre Marseille Provence Métropole et l'Agence de l'Eau, Marseille Provence Métropole a travaillé avec l'Agence de l'Eau sur un programme d'actions visant à réduire les émissions des pollutions toxiques issues de l'activité des ports communautaires sur la façade littorale allant de Sausset-les-Pins à La Ciotat. Le contrat de baie, une fois validé, prendra le relais de cette convention et intégrera la mise en œuvre des actions de lutte contre la pollution portuaire restant à réaliser.

Cette convention résulte d'une démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau et s'appuie sur trois dispositifs :

- la directive cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe comme un de ses objectifs l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015,
- la directive cadre stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) qui a pour objectif de protéger, préserver le milieu marin et lorsque cela est possible, de la remettre en état,
- Le 10^{ème} programme « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui affiche comme priorité, la lutte contre les pollutions toxiques et les substances dangereuses.

Marseille Provence Métropole s'engage à mettre en œuvre des actions autour de trois axes principaux :

- réduction des pollutions toxiques,
- état des lieux des contaminations des milieux afin d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte,
- mise en conformité des établissements industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Pour Marseille Provence Métropole, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 049 925 euros sur cinq ans, l'Agence de l'Eau fixe l'enveloppe de sa participation à 1 500 000 euros maximum.

Cette participation est assujettie à la signature du présent contrat qui fixe les droits et obligations de chacun des cocontractants en terme de moyens et d'objectifs.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La directive cadre sur l'Eau n°2000/60 qui fixe comme un de ses objectifs l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 ;
- La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) qui a pour objectif de protéger, préserver le milieu marin et lorsque cela est possible, de la remettre en état ;
- Le 10^{ème} programme « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui affiche comme priorité, la lutte contre les pollutions toxiques et les substances dangereuses.

Signé le 26 Juin 2014

Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la mise aux normes environnementale des équipements portuaires est une action prioritaire dans le cadre de la préservation des milieux naturels ;
- Que ce contrat fixe le cadre d'une coopération entre l'Agence de l'Eau et Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'accord cadre « opération Calypso » ci-annexé conclu avec l'Agence de l'Eau concernant l'opération collective de réduction des pollutions dispersées toxiques issues des ports de plaisance de Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet accord cadre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Ports et Espace maritime

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Claude PICCIRILLO

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER